

Charte d'engagement référent

La présente charte est actée entre _____ (l'organisme de gestion) et _____ (le référent du site _____).

Contacts

Organisme de gestion

Téléphone :

Mail :

Référent

Téléphone :

Mail :

Engagement matériel

Le référent s'engage à informer l'organisme de gestion en cas de besoin d'outils ou de broyat.

Le référent s'engage à informer l'organisme de gestion en cas de dégradations.

L'organisme de gestion s'engage à fournir le matériel indispensable au fonctionnement ou un moyen d'accéder à celui-ci.

Engagement technique

Le référent s'engage à informer l'organisme de gestion en cas d'anomalie dans la dégradation du compost ou un problème technique avec le composteur.

L'organisme de gestion s'engage à consulter le maître composteur ou à mettre en contact celui-ci avec le référent, afin de gérer les problématiques techniques.

Engagement formation

Le référent s'engage à se former à un niveau de guide composteur basique, afin de gérer les permanences et les interventions (retournement, obtention broyat, retrait du compost...).

Le référent s'engage à former les utilisateurs qui géreront les permanences et les interventions.

Le référent peut former d'autres référents de site.

Engagement permanences et interventions

Le référent s'engage à gérer les temps de permanences avec les utilisateurs.

Pour cela, il obtient les contacts mail et téléphonique des utilisateurs. Les contacts mail et téléphonique du référent sont connus des utilisateurs.

Les contacts mail et téléphonique ne sont utilisés que dans le cadre des permanences, interventions ou information autour du composteur.

Signature et date